

Nouvelle Importante.

INTERIEUR.

Nouvelle Orleans, 16 Novembre.

La maille du Nord, arrivée Samedi, nous apporte l'importante nouvelle que LA PAIX A ETE CONCLUE ENTRE LA RUSSIE ET LA TURQUIE !!!

C'est le navire Mary Lord, capt. Welton, parti de Londres le 27 Septembre et arrivé à New York le 23 Octobre, qui y porte cette nouvelle.

Les nouvelles de Berlin, que nous venons de recevoir par exprès, nous apprennent positivement qu'un traité de paix a été signé entre la Russie et la Turquie.

Le Sultan a immédiatement donné la liberté à tous les prisonniers russes, qui sont maintenant en route pour retourner dans leur pays.

Le Mercantile Advertiser de New York ajoute: "Par le paquebot Eric, du Havre, nous recevons trois lettres particulières qui nous informent que les hostilités ont cessé dans l'Orient. L'une de ces lettres s'exprime ainsi: 'Un traité de paix a été signé à Andrinople le 29 août.'"

Une conspiration a été découverte à Constantinople; elle avait pour objet de détrôner le Sultan et de le mettre à mort.

Par suite, 500 Janissaires ont été exécutés. Notre correspondant, dit le London Atlas, nous donne cette nouvelle et celle de la paix, entre les belligérents, comme positives.

EXTERIEUR.

AFFAIRES D'ORIENT.

(Extraits des journaux anglais apportés à N.-Y. par le Mary Lord et le Siles Richards.)

Londres, 27 Septembre.

Par des avis de Berlin, que nous venons de recevoir par exprès, nous avons la nouvelle positive qu'un traité de paix entre la Russie et la Turquie est conclu et signé.

Les conditions de ce traité, dit-on, seront pour le monde entier une preuve de la modération de l'empereur Nicolas. Elles sont basées sur le traité d'Ackermann, et il est stipulé que la Russie recevra une indemnité pour les frais de la guerre.

Les plénipotentiaires turcs en sont retournés de suite à Constantinople, pour y porter le traité signé par le général Diebitsch, d'après les pouvoirs dont il a été investi par l'empereur. Ils étaient accompagnés de 4000 Cosaques.

Le Sultan a mis de suite en liberté tous les prisonniers de guerre russes, qui sont en marche pour se rendre dans leur pays.

Une conspiration a été découverte à Constantinople, ayant pour objet de détrôner le Sultan et d'attenter à sa vie; 500 anciens Janissaires, compromis dans cette conspiration, ont été mis à mort.

Notre correspondant nous donne ces nouvelles comme positives.

L'article suivant est extrait de la même feuille que le précédent, mais le rédacteur annonce qu'il était écrit et imprimé avant l'arrivée de l'express qui apporta la nouvelle officielle de la conclusion de la paix.

Les hostilités ont cessé en Orient. Cette nouvelle annoncée la semaine dernière par la plupart de nos journaux, n'a été confirmée par tous les rapports subséquents; mais jusqu'à présent, toutes les feuilles qui ont paru se sont bornées à avancer le fait, qu'un armistice a été conclu le 29 Août, ou à peu près à cette date.

Les premiers rapports venus de Berlin nous apprennent que par suite des vives représentations du Reïss-Effendi, les ambassadeurs français et anglais et le général Mülling se concertèrent pour aviser aux moyens de prévenir les malheurs qui pourraient résulter de l'apparition de l'armée russe devant Constantinople.

En conséquence, le 24, de bonne heure, ils eurent avec le Reïss-Effendi une conférence, dont le résultat fut la nomination des plénipotentiaires chargés de pleins pouvoirs pour traiter des indemnités à accorder à la Russie pour les frais de la guerre; et la mission de M. de Ruster (secrétaire particulier du général Mülling), qui fut chargé d'accompagner les plénipotentiaires turcs au quartier général du comte Diebitsch, conjointement avec une députation des ambassadeurs au général russe, pour lui annoncer qu'ils se rendaient garans des dispositions pacifiques du Sultan, et pour lui faire sentir la nécessité d'une immédiate suspension d'armes.

Les plénipotentiaires ainsi que M. de Ruster, arrivèrent à Constantinople le 27 Août, et le 29 le gén. Diebitsch donna l'ordre de suspendre les hostilités sur toute la ligne russe d'opération. On a dit de puis que le Sultan était si désireux de conclure cet armistice, qu'il en avait laissé les conditions entièrement à la générosité de l'empereur Nicolas; et on attribue le délai de la publication de cet acte, à ce qu'il a été envoyé à St. Petersbourg pour être ratifié. Selon d'autres rapports qui contiennent ces détails, le gén. Diebitsch avait quitté Constantinople le 28, pour s'en aller vers la capitale de la Turquie; et un journal de Hambourg, du 20 Octobre (Sept.) par l'autorité d'une lettre de Vienne du 16, dit que l'armistice fut conclu le 30 d'août, au camp du gén. russe devant Constantinople. Il est remarquable que la Gazette de Berlin, du 19, ne dit absolument rien sur ce sujet.

Les journaux de Hambourg publient les conditions suivantes, comme étant les préliminaires de la paix conclue entre la Russie et la Turquie. Toutefois, on ne sau-

rait y voir que de pures spéculations.—La Moldavie, la Valachie et la Bulgarie seront placées sous la suzeraineté et la protection de la Russie. L'indépendance de la Grèce sera reconnue sous conditions et le territoire de cet état sera agrandi. Plusieurs forteresses des bords de la Mer-Noire, qui ont été prises par le gén. Paskewitch, seront cédées. La libre navigation de la Mer Noire et de la Méditerranée sera assurée par la démolition de plusieurs forteresses du Bosphore. Une indemnité pécuniaire de plusieurs centaines de millions de roubles, sera payée à la Russie en compensation des frais de la guerre; et comme le Sultan déclare qu'il est dans l'impossibilité de satisfaire pour le moment à cette demande, il fournira caution.

Des avis de la capitale de la Russie, disent que la plus parfaite harmonie règne entre le cabinet de St. Petersbourg et le nouveau ministère français. Les forces en disponibilité sous les ordres du gén. comte Diebitsch, s'élevaient, dit-on, à 80000 hommes.

C'est là un insigne mensonge, démenté par toutes les correspondances des journaux de Paris.

Grecs.

Une lettre d'Argos, datée du 15 Août, citée par la Gazette de France, dit que le général Church a envoyé à l'assemblée générale de la Grèce, sa démission de généralissime. La lettre qui annonce sa résignation, est terminée par le passage suivant:—Quant à moi, avec le plus grand respect pour la nation grecque, je souscris à la déclaration que le système actuel de gouvernement ne s'accorde pas avec mes opinions et ma conscience, et en conséquence, je résigne entre les mains des représentants de la nation, assemblée au congrès à Argos, la place de généralissime, que je reçus du Congrès National, à Treze, en 1827. L'assemblée nationale a terminé ses travaux. Les actes des deux assemblées antérieures ont été confirmés. Le congrès a unanimement exprimé sa profonde reconnaissance envers la conduite du comte Capo d'Istria, et son entière adhésion aux sages mesures prises par le Président. Le Panhellénisme s'appellera à l'avenir SENAT (Yerosia), et se composera de vingt et un membres choisis sur une liste de soixante trois, dont six seront nommés par le Président. Le gén. français Trézel, chef d'état major, aura le commandement de toutes les troupes régulières de la Grèce.

FRANCE.

Paris, 16 de Septembre.

MENACES A LA CHAMBRE ELECTIVE.

La fièvre chaude de la Quotidienne recommence. Avant-hier, on lui avait sans doute administré quelques douces qui avaient tempéré l'accès; elle avait même cité textuellement le serment de Reims; mais aujourd'hui il y a symptômes alarmans; il y a vertige, il y a délire, et telle est la violence du transport, que la malade soutient formellement que la chambre des députés n'a pas le droit de refuser le budget. Cela revient toujours à son déclin pour les boues, à son mépris souverain pour les majorités. Les vœux de 1815 ne sont-ils pas en minorité? Avant la Quotidienne, un orateur de la Montagne avait dit que les vertus de 1793 étaient en minorité sur la terre. C'est ainsi que le jacobinisme justifiait les mesures arbes; c'est ainsi que Coblenz justifiait les rigueurs saluaires.

Tout ce qu'on peut attendre de sophismes absurdes, la Quotidienne le délaie en deux mortelles pages à l'appui de sa thèse subversive des principes de la charte; c'est Laubardemont qui a emprunté la plume d'Eschobar. Ce pitoyable ergatogène saurait même soutenir un regard de bon sens. On affecte sans cesse de jouer sur les mots; on se perd, sur la définition du droit, comme si la faculté contraire à une branche du pouvoir de l'acceptation de l'impôt n'entraînait pas la faculté de son refus, comme si la faculté d'un vote libre et consciencieux n'équivalait pas à un droit positif. En vérité la contre-révolution serait bien ridicule, si elle n'était pas absurde.

Le journal confident de M. de Bar donne une terminus son manifeste de guerre civile par les menaçantes paroles que nous allons transcrire: "Nous n'hésitions donc pas à l'affirmer: si elle prive de tout autre moyen de renverser un ministère ennemi, la chambre ne saurait avoir le droit de refuser le budget."

CRÈRES REUSANT, LE POUVOIR VERBALE OU QU'IL AURAIT FAIRE, ET POUR RAISON DE DECIDER LA RUSSIE!

Et les douteux qui tracent ces lignes incendiaires auront encore l'impudence de demander à la France pourquoi elle s'alarme! Malheureux pays! Après quarante ans d'agitation, quand tu jouissais à peine d'un repos acheté par tant de sang et de larmes, faut-il que tu sois condamnée à voir tes destins livrés à de tels frénétiques! Leurs doctrines sur le budget ressemblent à la morale des héros de grand chemin et des chourants. La Quotidienne veut qu'on demande l'impôt aux députés de la nation comme les malfaiteurs demandent la bourse ou la vie!

Le pouvoir pourrait se décider aussi! Que signifient ces paroles mystérieuses? Vous méprisez trop la charte pour y attacher un sens conforme à ses principes. Vous ne voulez pas dire que le Roi, usant de sa prérogative, en dissolvant la chambre, se fait un appel au pays, et en convoquerait une nouvelle, car celle-là, comme l'autre, en vertu de son mandat, en vertu de la constitution de l'état, devrait également se pa renoncer à la faculté qu'elle a de refuser l'impôt à un ministère qu'elle jugerait hostile aux intérêts du trône et de la nation.

Voulez-vous dire sans doute que des ministres, se mettant alors en état flagrant de

inspiration, gouverneraient par ordonnances, qu'ils prèteraient des moyens violents contre des députés usant de leurs droits légitimes?

Vous qui nous citez tous les jours à l'appui de propos Pitt, remontez plus haut dans les annales de l'Angleterre, vous trouverez une époque où des empruntemens comme vous ferez outrageusement écoutés, ou plusieurs membres de la chambre des communes furent jetés dans les cachots, ou, selon vos expressions, le pouvoir se décida aussi!

Mais poursuivez et vous ne verrez qu'une longue suite des catastrophes, que des ruines et du sang!

Si ce spectacle ne vous épouvante point, est-ce pour la France, arrivée à cette maturité que domine l'expérience et le malheur, un avertissement qui ne sera pas vain: la sagesse publique s'en préserver, vous préservera vous-mêmes de vos propres fureurs; nous resterons calmes malgré vos provocations, et vous ne parviendrez point à ébranler l'immuable fondée sur les libertés publiques. (Constitutionnel.)

FEUILLETON.

ÉPIQUE AU BARDE LOUISIANAIS.

Grand Duperré, ô toi dont la muse féconde Est digne de charmer et d'instruire le monde, Des neuf saurs du Permesse illustre mariage, Toi qui depuis longtemps a gravi Pyléon, Dis moi, par quel secret, ou par quelle magie, Sachant à tous les tons asservir ton génie, On te voit, tour à tour, et sans être ennuyeux, Tendre, profond, sublime, enjoué, sérieux, Comment toujours heureux dans le choix de tes rimes.

Si naturellement en beaux vers tu t'es épris, Grand poète, dis-moi par quel art merveilleux, T'élançant tout à coup d'un vol audacieux, Et laissant loin de toi la vile populace De tous ces plats rimeurs, l'opprobre du Par-nasse,

Tu plèves au-dessus de tes obscurs rivaux, Et parcourus, triomphant, les sentiers tout nouveaux?

C'est alors que ta muse, enfantant les merveilles, Par ses accents divins, enchaîne nos oreilles. Si tu nous peins Jackson, au milieu des combats, Triomphateur et le, affrontant le trépas, Les Anglais foulés par son bras invincible, Alors ton vers s'élançe impétueux, terrible! Mais, changeant de ton, si nouveau troubleur, Plein d'un tendre délire, et tout brulant d'amour,

Tu chantes les attraits de l'aimable Zizine, Aux accents ravissants de ta lyre divine; Ah! qui n'est pas ému jusques au fond du cœur, Ton vers harmonieux, coulant avec douceur, Tel qu'un ruisseau plaintif, arrosant la prairie, D'une aimable langueur remplit l'âme attendrie.

Mais il est néanmoins quelques esprits jaloux, Quelques sots, dont tes vers excitent le courroux. Ta gloire les offense, et leur est importune; Soumets toi, sans le plaindre, à la règle commune:

Tu sais que rarement le mérite est heureux, Et que plus il est grand, plus il a d'envieux. Tu sais que du public rechercher les suffrages, C'est braver une mer bien féconde en naufrages. Racine, qu'on est prêt à ses touchans accords Pour le Dieu d'Hélicon, descendu sur nos bords A vau-loup en France, au sein de sa patrie, Ses dards méconnus et sa muse flétrie, Racine, le rival d'Apollon, Mais aujourd'hui Racine occupe enfin sa place, Entre Homère et Virgile, il s'assied au Parnasse.

Ainsi méprise donc d'impudens clameurs Méprise tes rivaux, tes lâches détracteurs. Tes rivaux!... qu'al-jé dit? Expression étrange! Tu planes dans l'éther, ils rampent dans la fange!

Qu'est l'insecte rampant près de l'aigle orgueilleux, Dans son essor harli s'élançant vers les cieux? Un géant pour rival a-t-il donc un pignone? Qu'as-tu, tes écrits en main, la prompte renommée Proclame Duperré aux bords de l'univers, Qu'il ignore partout et leurs noms et leurs vers.

Un grand homme, pourais-tu brillante carrière Ne cesse pas de verser la lumière. Toi qu'on voit, tour à tour, s'écarter de la route, Toi qui sais réunir, sur ton illustre tête, La palme du héros au laurier du poète, Homme illustre, ton nom d'âge en âge vanté, Fera-t-il moment de la postérité.

Beau sexe, qu'il chanta tant de fois sur sa lyre Et dont en vers si doux, il dépeignit l'empire, Béni qui vous chante, qui vous aime si bien, Qu'il vous offre un tel amour et si tendre et si sien, Qu'il vous aime, songez-y! le plus illustre nom Peut-être avec gloire au sein de Duperré. Puisse l'âme de vous par lui devenir mère, D'un peuple de héros semblables à leur père.

POUR LA NOUVELLE-ORLEANS. Les Capitaines: Naïre Olymp, Wood, Har... Perret & Charbonnet, Briek Swan, Snelle, Philadelphia, Guel Fane, Sallon, Heine, Guel Nio, Caro, Penavole, Guel Octavio, Bourne, Vera Cruz, C. D. Jordan, Guel Andrew Jackson, Scapery, Fort au Prince, Briek Ryther, Patterson, Tampico, Guel Currier, M. Leter, Horst, F. Perret, Sloop Nio, Baker, Mobile, Guel Virginia, Morris, Mobile, Guel Douat Clinton, Packard, New York, Russel et Baston.

À Rivière. Briek Arz M. L. Thordike, de Charleston, avec de la poudre. Briek Jumper, de Hallowell, avec des produits au capitaine. Briek Billow, Sampson, Hallowell. Briek B. Lous, Hallowell, Al. Andrie. Guel. Sabeine, cap. Sabeine, de la Abadie.

Entrés. Navire Françoise, Rider, New-York, à G. E. Russell et Barlow, avec un chargement assorti. Guel. Allion, Ducheart, de la Baie de St. Bernard, avec un chargement en retour. Navire Calém, Osgood, de Newburyport, à Lincoln et Green, avec joutilles, rades, meubles, etc à W. W. Caldwell, Lincoln et Green. E. Woodbury, H et W Grand. Guel Fomone, Prieto, du Texas, avec 5 chevaux au capitaine. Bateau New-Orleans, Sawyer, de New-London, avec de la poudre au capitaine. Bateau Little Hamilton, Johnson, de la Côte, avec du sucre.

En Rivière. Briek M. Lion, Jackson, de Pensacole, sur lest.

AVIS. Les sous-signés ont l'honneur d'informer le public et leurs amis que, venant de recevoir par le Nord, et par l'express, récemment arrivé du Nord, un assortiment complet de Souliers de toutes grandeurs et de toutes qualités, pour hommes, femmes et enfans. J. G. ARRIZA & Co. Au coin des rues Dumaine et Condé, No. 31. 16 nov-2

Papier de Tenture.

CHS. Jourdan libraire, encourageur des Rues Royale et Ste. Anne, vient de recevoir par la Vesta, un bel assortiment de Papiers de Tenture dans les goûts les plus modernes. 16 nov-2

AVENUE.—Une jeune négresse de 22 à 24 ans, non mée Caroline, sachant coudre, blanchir, et très bien repasser, faire régulièrement la cuisine et servir. C'est un bon sujet, garantie des vices et maladies prévus par la loi. On la vendra préférentiellement à l'amiable, et à quelqu'un qui puisse la traiter bien. Si d'ici au Mercredi 25 du courant elle n'est pas vendue, elle le sera à la bourse, à midi, par Mr. Dutillet. Conditions, moitié comptant, et moitié à quatre mois; avec endossement à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. S'adresser à Mr. Louis Xenes, rue de Chartres, au coin de Condé, No. 91. 16 nov

Regu par les navires Vesta et Pearl, venant du Havre et à vendre par M. de Vve. Dupas encourageur des rues Chartres et Toulouse:

Froumages de Gruyère; do. pâte grasse; Do. croute rouge; Pâtés de lièvres truffés; Galantines truffées; do. becasses; Cerclés do; Do. caillies; Dindes farcis et truffés; faisans do; Oies do; lièvres aux truffes; Carpes farcies et truffées; Tranchées de saumon et d'aloze, à l'huile Alosez entières, à l'huile, &c. Sardines à l'huile et au beurre, Saucissons de Lyon et de Bonlogne, Jambons de Bayonne et de Mayence, Truffes sèches, Gâteaux et marmelades assorties, Fruits entiers au sirop, Pâtés d'abricots, idem de coings et pommes, Abricots farcis aux cerises, cerises en bouquets au liquide, idem au bouquet glacé, idem abricots et angeliques, Extrait d'absynthe, kirsh waser, Ire ql. Marasquin idem, Liqueurs superfinies, Crèmes de cachou, d'angelique, de jasmin, de violette, et de vanille, H. de Venus et de rose, rosolis, Eau d'or et d'argent &c. &c. Moutarde et vinaigre de Baïlle assortis. 13 novembre—10

VENTES A L'ENCAN. PAR JOSEPH THEODORE BAUDUC. MIDI à la bourse de Hewitt, il sera vendu le Mardi premier Décembre prochain les propriétés qui suivent.

No. 1. Un terrain situé au faubourg l'Annonciation, formant encourageur aux rues Bacchus et Terpsichore, mesurant 30 pieds à la rue Bacchus et 120 pieds à la rue Terpsichore toutes les façades des rues Bacchus et Terpsichore ainsi que les 30 pieds dans le fond du terrain sont entourés en planches, poteaux de pin gras en terre, le terrain est planté en oranges.

No. 2. Un terrain contigu aux Nos. 1 et 3 mesurant 30 pieds de face à la rue Bacchus sur 120 pieds de profondeur; la façade et le fond du terrain sont entourés en planches, poteaux de pin gras en terre; le terrain est planté en oranges.

No. 3. Un terrain contigu aux Nos. 2 et 4, mesurant 50 pieds de face à la rue Bacchus, sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est planté en oranges et entouré comme le No. 2.

No. 4. Un terrain contigu au No. 3, mesurant 30 pieds de face à la rue Bacchus sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est planté en oranges et entouré comme le terrain No. 1.

No. 5. Un terrain situé au faubourg de la Cour, contigu au terrain formant encourageur des rues Pratinée et Erato, mesurant 30 pieds de face à la rue Pratinée sur 120 pieds de profondeur. Il y a un puits sur le terrain, la façade, le fond et la profondeur de la ligne inférieure sont entourés en poteaux de pin gras et en pinus, ayant toute leur longueur hors de terre.

No. 6. Un terrain contigu au No. 5, mesurant 30 pieds de face à la rue Pratinée sur 120 de profondeur, ce terrain est entouré comme le No. 5.

No. 7. Un terrain situé au faubourg Ste. Marie formant encourageur des rues Gravier et St. Jean, mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier sur 120 pieds de face à la rue St. Jean, lequel se trouve en parti entouré.

No. 8. Un terrain contigu aux Nos. 7 et 9 mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est aussi en parti entouré.

No. 9. Un terrain contigu aux Nos. 8 et 10, mesurant 50 pieds de face à la rue Gravier, sur 120 de profondeur; ce terrain est aussi en parti entouré.

No. 10. Un terrain contigu au No. 9, mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est aussi en parti entouré.

No. 11. Un terrain situé au faubourg Marigny rue Cascaïvo, près de la rue Royale, mesurant 43 pieds de face à la dite rue Cascaïvo sur 80 pieds de profondeur; sur toute la façade il y a une bonne banquette à quatre, toute la façade du terrain est battue à l'exception d'un passage au escalier; la maison sur la rue est divisée en 4 appartements et une petite galerie sur le derrière; dans la cour il y a un puits briqué; dans le fond il y a une basse divise en 4 appartements de 12 pieds carrés chacun d'eux, dont 2 seulement ont une cheminée.

Conditions, comptant.—Les actes de vente seront passés par Mr. Théodore Seghers notaire public. 11 nov

POUR LA HAVANE. Le beau très mats espagnol TRES AMIGOS, cap. ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, fera voile en peu de jours. Pour fret de 300 barils, ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Conti ou à JOSE PRATTS, rue Ste. Anne, No. 52. 10 nov

MODES D'HIVER DE PARIS. Par le navire Vesta. Mmes. E. LEFFRE & Co., ont l'honneur d'informer leurs pratiques et les Dames en général, qu'elles ouvrent en ce moment, un assortiment général de Modes d'hiver, qu'elles respectueusement invitent à venir voir à leur magasin au coin des rues de

VENTES A L'ENCAN. PAR P. A. GUILLOTTE. Il sera vendu à Pécany, Mardi le 17 du courant, sur l'habitation de Pécany, environ 500 CHEVRES de Chevaux, Mulets et Juments arrivés de Rio-Grande. Conditions: au-dessous de \$100 comptant, au-dessus, payable dans Avril prochain, en billets endossés à satisfaction et domiciliés en ville. La vente commencera à 9 heures précises. Le règlement de la vente devra se faire dans les dix jours suivants, au bureau de Pécany, rue St. Louis, chez M. Duchesne Pigneguy. 9 nov.

VENTES GÉNÉRALES. PAR LES ENCANTEURS. Lundi 16 Novembre, à 10 heures, rue du Camp No. 57, une variété de meubles et ustensiles de ménage. Lundi 16 Novembre, aux écuries de M. Newton, faubourg Ste. Marie, cinquante Mulets venant du Mexique.—Conditions, 4 mois. Mardi 17 Novembre, à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, vis-à-vis la rue Conti, 25,000 piéds acéjou, consistant en planches, billes et chevrons.—Conditions à la vente. Mardi 17 Novembre, sur l'habitation de P. A. Guillotte, encanteur, faubourg Lacourse, 600 têtes de Chevaux, juments et Mulets. Mercredi 18 Novembre, à midi, rue St. Louis, par J. Le Carpentier, entre Chartres et Toulay, un assortiment de chaises, fauteuils, etc. Jeudi 19 Novembre, à 10 heures, par Haucier, le fonds de magasin de comestibles, rue de la Levée No. 129. Vendredi 20 Novembre, à midi, au café de la Bourse, par Wm. Boyd & Co., les Terrains et édifices situés au coin des rues de la Baronne et de l'Union, faubourg Ste. Marie.—Conditions, à la vente. Samedi 21 Novembre, au Café de la Bourse, à midi, par ordres des Syndics de la Société Immobilière, les Esclaves Grand Jack, Petit Jack et Harmon.—Conditions, à 4 et 6 mois. Samedi 28 Novembre, au Café de la Bourse, par Wm. Boyd & Co., une Esclave nommée Harriet, âgée de 29 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant de 2 ans. Lundi 30 Novembre, à midi, à la Bourse, par Isaac L. McCoy, 8 esclaves, parmi lesquels sont des domestiques de prix; garantis des vices et maladies prévus par la loi.—Conditions, 6 et 12 mois.

Par le Sheriff d'Orléans. Vendredi 20 Novembre, à 4 heures de l'après-midi, à son bureau, 94 cases chapeaux, 6 auto et 3 ballots marchandises sèches. Jeudi 26 Novembre, à une heure, à la Bourse, les Esclaves suivants: Philip, de 25 ans; Anthony, de 30; Isaac, de 24; et Harriet, de 24. Vendredi 27 Novembre, à une heure, à la Bourse, un Terrain situé à l'embouchure du Bayou St. Jean, désigné sur le plan des propriétés Mlle. par le No. 7. Lundi 30 Novembre, à une heure, à la Bourse, la négresse Ann, de 29 ans, et le nègre Joste, de 29 ans. Mardi 1er Décembre, à une heure, à la Bourse, la négresse Fanchonnette, de 17 ans, et la négresse Marath, de 14 ans. Mercredi 9 Décembre, à une heure, à la Bourse, une esclave nommée Eliza, âgée de 42 ans.

Par le Marshal des Etats Unis. Vendredi 20 Novembre, à 4 heures, à son bureau, 25 paires de Pistols, 6 Fusils à deux coups, un paucier Faience et autres.

Par le Register des Testaments. Samedi 21 Novembre, à 11 heures, au domicile de feu D. Lifauts, faubourg Ste. Marie, e les Magasins, le mobilier dépendant de la communauté qui a existé entre le défunt et son épouse.—Conditions comptant. Samedi 21 Novembre, à 4 heures de l'après-midi, au chantier Seguin, de l'autre bord du fleuve, les bois de construction et autres objets mobiliers de cette succession.—Conditions, comptant. Lundi 23 Novembre, à 11 heures, au coin des rues St. Claude et du Bayou, le fonds de cabinet et divers effets mobiliers de la succession Camus.—Conditions, comptant. Mardi 24 Novembre, à midi, à la Bourse, la goëlette Charles Hays, de 81 tonneaux, avec les agrès et appareils.—Conditions, comptant. Vendredi 11 Décembre, à midi, à la Bourse, les esclaves suivants de la succession Fort et Caridul, négresse de 29 ans, Pauline, de 36; Toussaint, de 40 ans.—Conditions, moitié comptant, et moitié à six mois. Vendredi 11 Décembre, à midi, à la Bourse, les esclaves suivants appartenant à la communauté de biens entre Th. Hous et son épouse; Caroline, négresse de 21 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant; Rosette, de 18 ans, domestique; Martha Ann, de 11 ans; Fanny, de 40 ans; Lewis, de 23 ans.—Conditions, 4 mois pour Lewis, et 6 pour les autres.

Mardi 15 Décembre, à midi un quart, à la Bourse, une mulâtresse de 25 ans, et un terrain avec maison, au coin des rues St. Claude et Bayou, provenant de la succession Camus.—Conditions, l'esclave à 6 et 12 mois, le terrain à 6, 12 et 18 mois. Mardi 15 Décembre, à midi à la Bourse, les esclaves et propriétés de la communauté de biens entre E. Dugé Lavautis et son épouse.—Conditions, 12, 18 et 24 mois.

Changement de Domicile. COLLEGE MR. PICHON. Le public et les connaissances qui viennent de transporter leur établissement qu'il dirige depuis trois ans, dans la maison qu'habitait Mde. Vve. Charles Vivant, rue Bourgogne, No. 381, entre les rues du Bayou et du Quartier. Mr. Pichon désire trouver un professeur de langue anglaise, mais parlant un peu de français, pour l'occuper quelques heures dans son établissement. 13 nov-2

VOUJAGE offre à vendre 50 barils de Cacao, 1ère qualité. 14 nov.

UN jeune homme arrivé de Cayenne, où il a été plusieurs années, connaît parfaitement la culture des terres basses, désire se placer sur quelque habitation en qualité d'administrateur; il peut conduire Tailleur et Briquetier; il peut également se rendre utile en donnant des leçons de français et des premiers éléments de mathématiques. S'adresser rue de la Levée, No. 105, entre St. Philippe et Dumaine. 8 J.